



Service de l'accès et de la protection de l'information

600, rue Fullum, Suite 1.100, UO 3210
Montréal (Québec) H2K 3L6

Notre référence : 2604 159

Le 22 avril 2026

OBJET : Votre demande en vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (c. A-2.1)* concernant des données relatives aux secteurs accidentogènes du territoire de la MRC de La Haute-Yamaska

Madame,

Nous avons effectué l'étude de votre demande, reçue le 9 avril 2026, visant à obtenir les documents cités en objet.

En vertu de l'article 48 sur la *Loi de l'accès*, puisque cette demande vise des statistiques générales concernant des accidents routiers, nous considérons que la demande relève davantage de la compétence de la SAAQ. Par conséquent, nous vous suggérons d'adresser votre demande écrite à la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) : <https://saaq.gouv.qc.ca/saaq/acces-information/>

Maître Nathalie Jacques
Directrice du Bureau de l'accès aux documents et
de la protection des renseignements personnels
Société de l'assurance automobile du Québec
333, boulevard Jean-Lesage, local N-6-45
Case postale 19600, succursale Terminus
Québec (Québec) G1K 8J6
Télécopieur : 418 528-6224

Si vous avez besoin d'assistance pour comprendre la présente décision, nous vous invitons à contacter la soussignée en écrivant à l'adresse du Service de l'accès et de la protection de l'information : accesdocuments@surete.qc.ca

Vous trouverez, ci-joint, l'article de loi mentionné ainsi que l'avis relatif au recours en révision prévu à la section III du chapitre IV de la *Loi sur l'accès*.

Veuillez agréer, Madame, nos salutations distinguées.

ORIGINAL SIGNÉ

Sania Cantina
Responsable de l'accès aux documents
et de la protection des renseignements personnels